

COMMUNE DE CERELLES  
INDRE-ET-LOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME



Vu pour être annexé à la délibération du conseil  
communal en date du 23 juin 2021

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 9 mai 2017  
Révision allégée n°1 approuvée le 23 juin 2021  
Modification n°1 approuvée le 23 juin 2021  
Modification n°2 approuvée le 23 juin 2021

Echelle: 1:1 000

DOCUMENTS GRAPHIQUES

- Territoire -

Approbation

Légende

Zonage

- UA Zone urbaine centrale
- UB Zone d'extension de l'urbanisation à vocation principale d'habitat
- UC Zone destinée à l'implantation des activités artisanales
- UAUH Zone d'urbanisation future à court terme à vocation principale d'habitat
- A Zone agricole
- Ac Secteur à vocation d'activités au sein de la zone agricole
- N Zone naturelle et forestière
- Ne Secteur naturel d'équipements sanitaires
- Ni Secteur naturel de loisirs
- Nt Secteur naturel de tourisme

Autres prescriptions réglementaires

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé n°1 (école; commune bénéficiaire)
- Emplacement réservé n°2 (école; commune bénéficiaire)
- Emplacement réservé n°3 (aménagement de carrefour et stationnement; commune bénéficiaire)
- Périmètre d'ADAP
- Plantations à réaliser
- Bols protégés au titre de l'article L151-19 CJ
- Chemins de randonnée existants à conserver
- Héris à préserver
- Bords de rivières sensibles (250m de part et d'autre de FA20)
- Sites archéologiques
- Site potentiellement constructible en l'état

